



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



21271-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**PREMIÈRE
CONSULTATION
SUR LES SERVICES
D'INGÉNIEURS-
CONSEILS**

Vienne (Autriche), 4-7 juillet 1995

RAPPORT

Distr.
LIMITÉE
ID/397
(ID/WG.539/3)
20 septembre 1995
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Préface

Le Service de la coopération industrielle et des consultations constitue pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) un moyen de favoriser les contacts, les échanges de vues et les accords entre pays développés et pays en développement, qui intéressent l'industrialisation de cette deuxième catégorie de pays. Ces contacts, échanges de vues et accords s'inscrivent dans le cadre de consultations portant sur certains sous-secteurs industriels. A ces consultations participent les représentants des pouvoirs publics ainsi que les représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., une importance spéciale étant accordée à la participation d'institutions liées à l'industrie.

Ces réunions servent notamment à suivre l'évolution de l'industrie mondiale, à repérer ainsi les obstacles entravant l'industrialisation des pays en développement et à proposer des mesures concrètes pour accroître leur production industrielle. Elles débouchent invariablement sur de nouvelles formes de coopération industrielle internationale dans le cadre des relations Nord-Sud et Sud-Sud.

Depuis 1975, des consultations ont eu lieu sur les secteurs et sujets suivants : biens d'équipement, bois et produits du bois, construction, cuir et articles en cuir, électronique, engrais, financement industriel, formation de la main-d'oeuvre industrielle, huiles et graisses végétales, machines agricoles, matériaux de construction, métaux non ferreux, pêche, pétrochimie, petites et moyennes entreprises, produits alimentaires, produits pharmaceutiques et sidérurgie. Au cours de ces consultations, les responsables des secteurs considérés ont étudié et proposé des mesures concrètes pour accélérer le processus d'industrialisation dans les pays en développement. Les réunions ont été à l'origine d'innovations, en ce qui concerne en particulier le choix des techniques, le développement intégré et les arrangements contractuels. Les nombreuses possibilités ainsi créées ont abouti à l'exécution de projets de coopération technique, de promotion des investissements et de transfert de technologie.

De par sa nature consensuelle et normative, le processus de consultation s'est révélé être un moyen efficace de favoriser la coopération. Il permet au plus haut degré d'aider les Etats Membres à élaborer des stratégies et politiques de développement industriel.

Les consultations sont organisées sous la direction permanente et immédiate du Conseil du développement industriel de l'ONUDI. A sa neuvième session, tenue en mai 1992, le Conseil a approuvé le programme de consultations proposé par le Directeur général de l'ONUDI pour la période biennale 1994-1995, lequel comprenait une consultation sur les services d'ingénieurs-conseils.

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Préface		1
Introduction	1 - 8	4
Conclusions et recommandations approuvées	9 - 14	6
<i>Chapitres</i>		
I. Organisation de la Consultation	15 - 27	12
II. Rapport sur les travaux en séance plénière	28 - 66	15
<i>Annexes</i>		
I. Liste des participants		20
II. Liste des documents		28

INTRODUCTION

1. La première Consultation sur les services d'ingénieurs-conseils s'est tenue à Vienne du 4 au 7 juillet 1995. Elle a réuni 82 participants venant de 30 pays et de 13 organisations internationales et autres (voir annexe I).

Historique de la Consultation

2. L'importance stratégique des services d'ingénieurs-conseils pour l'industrialisation et le développement économique des pays industriels est de plus en plus reconnue. Ces services peuvent aider grandement les entreprises à atteindre ou maintenir productivité, efficacité et compétitivité. Ils constituent une source importante de connaissances théoriques et pratiques sur les questions industrielles et commerciales.

3. Les services d'ingénieurs-conseils présentent un marché de plusieurs milliards de dollars par an, lequel est dominé par de grandes entreprises établies dans les pays industriels. L'éventail des services nécessaires pour un seul projet d'investissement est souvent vaste et englobe des connaissances en matière d'ingénierie, d'économie, de finances et de techniques spécialisées. Pour ce qui est de la prestation de ces services, les grandes firmes multidisciplinaires bénéficient d'un avantage très net.

4. Dans les pays en développement, les entreprises étrangères sont les principaux acteurs du secteur. Par leur activité, elles jouent un rôle essentiel, marquent le développement de leur empreinte : elles fournissent les études de faisabilité; établissent les cahiers des charges; élaborent les études sur le choix des techniques; donnent des conseils en matière de passation des marchés; définissent les normes d'exploitation et mettent au point les montages financiers. Des groupements de bureaux d'ingénieurs-conseils commencent toutefois à se constituer dans plusieurs pays en développement, en particulier dans les pays d'Asie de l'Est et les grands pays d'Amérique latine. Ces firmes sont capables de fournir des services compétitifs à d'autres pays en développement et peuvent s'imposer sur leur marché intérieur dans les conditions d'une concurrence loyale et ouverte avec les entreprises internationales.

5. Même si la situation peut varier d'un pays à l'autre, le métier d'ingénieur-conseil est relativement jeune dans la plupart des pays en développement. Il se distingue par un manque d'expérience dans de nombreux domaines, dont la gestion et le savoir-faire professionnel, expérience qui est indispensable pour réussir les projets d'investissement. La présence accrue des pays en développement sur le marché international des services d'ingénieurs-conseils permettra à ces pays d'améliorer leurs capacités techniques et leurs compétences en matière de gestion, ce qui favorisera leur propre développement.

Activités préparatoires

6. Le Réunion préparatoire mondiale à la première Consultation sur les services d'ingénieurs-conseils que l'ONUDI avait organisée avec le concours du Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI) en juin 1994 à Genève, s'est entendue sur plusieurs conclusions et recommandations soulignant qu'il importait de renforcer les associations nationales de sociétés de conseil, d'échanger des informations dans le cadre de réseaux et de parfaire les projets de coopération technique exécutés dans les pays en développement. La Réunion préparatoire mondiale a défini les questions prioritaires à examiner par la première Consultation et étudié les moyens de favoriser une coopération active aux niveaux sous-régional, régional et international. L'accent a été mis sur les coentreprises, les alliances stratégiques, la sous-traitance et le transfert effectif des techniques et de technologies nécessaires pour surmonter les contraintes et offrir des possibilités de développer une industrie nationale du conseil. La réunion a aussi examiné les effets de du cycle d'Uruguay des négociations commerciales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) sur les services d'ingénieurs-conseils, le principal but étant de donner aux entreprises des pays en développement les moyens de fournir des services de consultants sur le plan national. Il a également été question des mesures visant à renforcer le potentiel commercial et à accroître les rentrées de devises et les recettes locales des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils.

Objectifs

7. La première Consultation avait deux grands objectifs :

a) Examiner et définir des instruments et stratégies visant à développer les services nationaux d'ingénieurs-conseils afin d'en assurer la croissance soutenue par des recommandations concrètes et pragmatiques, portant sur des questions d'orientation, de gestion et de finances. Il a été tenu compte de l'importance de la coopération internationale pour la mise au point de réglementations et mécanismes d'appui intéressant la science, la technologie, l'ingénierie, la protection de l'environnement et de la biodiversité et les économies d'énergie, ainsi que la valorisation des ressources humaines, la commercialisation et les échanges;

b) Encourager les contacts entre participants en vue d'accentuer la coopération technique en matière d'investissement et de transfert de technologie, de partenariat et de sous-traitance intéressant des projets concrets ainsi que de promotion des exportations dans les domaines d'intérêt commun de l'ingénierie et des services d'études techniques pour favoriser le développement de la profession d'ingénieur-conseil dans les pays en développement.

Questions examinées

8. A l'issue des discussions approfondies auxquelles avait donné lieu la Réunion préparatoire mondiale, il a été proposé de soumettre à la première consultation la question suivante : "Stratégies et politiques pour le développement des services d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement". Par ailleurs, il a été estimé que cette question devrait comprendre les points subsidiaires suivants :

a) Contraintes entravant le développement des services nationaux d'ingénieurs-conseils;

b) Mesures propres à lever ces contraintes;

c) Coopération internationale en vue du développement de la profession d'ingénieur-conseil dans les pays en développement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES

Conclusions

9. La Consultation a approuvé les conclusions suivantes :

a) Les services d'ingénieurs-conseils jouent un rôle clef dans le développement industriel et économique. Ils sont un moyen de transformer des idées de projet en installations industrielles, grâce à l'application méthodique de connaissances théoriques et pratiques. D'où la nécessité d'une stratégie d'ensemble pour la promotion et le développement des services nationaux d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement. Cette stratégie pourrait englober la mise au point de dispositifs nationaux ayant les fonctions suivantes : appuyer les structures législatives et réglementaires, la valorisation des ressources humaines et l'information sur les marchés; encourager la coopération aux niveaux international, régional, national et local; définir un cadre de politique institutionnelle;

b) Vu l'augmentation dans les pays en développement de la demande de services d'ingénieurs-conseils, la reconnaissance officielle des consultants nationaux par les pouvoirs publics et leur association aux projets de développement et programmes de privatisation sont indispensables. A cette fin, et compte tenu de la connaissance des conditions locales acquises par les consultants nationaux, il importe de parfaire les compétences des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils dans des domaines comme le génie des procédés, l'étude des systèmes, les technologies d'information, la gestion de l'exploitation et de l'entretien;

c) Pour renforcer la profession nationale d'ingénieur-conseil dans son ensemble, il faut mettre au point un programme de restructuration ayant pour pendant l'engagement authentique des pouvoirs publics à intégrer les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils à la mutation structurelle générale en cours dans les pays en développement;

d) Les gouvernements doivent prendre des mesures qui complètent les efforts que font les associations indépendantes ou nationales de bureaux d'ingénieurs-conseils en tant que partenaires d'une opération concertée susceptible de soutenir et de garantir leur développement et croissance durables;

e) La création d'organismes appelés à faire fonction de points de convergence comme les associations nationales d'ingénieurs-conseils est nécessaire, notamment :

i) Pour rassembler des données et exploiter des bases de données;

ii) Pour élaborer des procédures de certification et d'agrément, et faire fonction d'organe de régulation;

iii) Pour promouvoir un code de déontologie;

iv) Pour inciter les nouveaux arrivants à aborder dans une optique professionnelle les tâches qui leur sont confiées dans un environnement économique en évolution;

f) Les organismes multilatéraux de prêt et les autres institutions financières devraient consentir des concours financiers et des facilités de crédit, et les contraintes et restrictions entravant actuellement le recours plus fréquent aux bureaux d'ingénieurs-conseils des pays en développement devraient être réexaminées;

g) Les coentreprises ou des consortiums sont créés à l'échelle d'un ou de plusieurs pays pour encourager la coopération active dans le domaine industriel et augmenter les compétences des ingénieurs-conseils nationaux en matière de transfert de technologie et de formation. Les pouvoirs publics, tout comme les associations nationales devraient encourager le développement des alliances stratégiques, de la sous-traitance et d'autres formes de partenariat;

h) Il faut accentuer la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement, ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes pour utiliser de manière plus productive des ressources rares - moyens financiers et compétences techniques. Le rôle que les organisations internationales comme l'ONUDI et le Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI) peuvent jouer en stimulant la coopération en vue du développement de l'industrie nationale des bureaux d'ingénieurs-conseils est évident.

Recommandations

10. Les participants à la Consultation se sont accordés pour estimer que les pouvoirs publics devraient :
- a) Donner la préférence, dans l'intérêt des projets, aux ingénieurs-conseils nationaux lorsqu'ils passent des marchés;
 - b) Veiller à ce qu'aucun projet ne soit entrepris sans qu'y participent des ingénieurs-conseils nationaux à tous les stades. Leurs services pourraient être fournis dans le cadre d'un groupement régional de consultants, constituant une coentreprise, en association ou en liaison avec un consultant étranger, le projet devant en tout cas être exécuté dans le pays intéressé;
 - c) Examiner les projets en fonction de leur complexité et des investissements et des techniques nécessaires afin de faciliter leur exécution par des ingénieurs-conseils nationaux, en qualité de consultants principaux pour tous les projets, sauf ceux pour lesquels la technologie nécessaire n'est pas disponible sur place. Dans ce dernier cas, le degré de participation des ingénieurs-conseils nationaux aux travaux des consultants étrangers chefs de file doit être un important critère d'évaluation;
 - d) Veiller à ce que toute assistance financière octroyée par les organismes internationaux de prêt ou les donateurs bilatéraux comprenne des ressources pour la formation sur le tas des ingénieurs-conseils nationaux. L'évaluation des résultats devrait être exécutée dès l'achèvement d'un projet donnant lieu à transfert de technologie;
 - e) Faciliter la diffusion aux ingénieurs-conseils nationaux d'informations sur les projets et programmes par le biais des institutions établies, des ambassades et des délégations commerciales à l'étranger;
 - f) Faciliter l'emploi d'ingénieurs-conseils nationaux dans l'ensemble des secteurs des services et associer les associations et autres agences nationales à l'élaboration des modalités de certification et d'agrément;
 - g) Etablir pour les marchés des services des directives différentes de celles régissant les marchés de fournitures;
 - h) Veiller à une plus grande transparence en matière d'élaboration des cahiers des charges, de présélection et de sélection des consultants. La qualité de la proposition technique devrait être le principal élément déterminant le choix d'un consultant, mais le facteur prix devrait aussi entrer en ligne de compte;
 - i) Veiller à obtenir un meilleur accès aux pays développés, notamment pour le personnel chargé de fournir des services et d'établir des centres d'affaires dans le secteur des services, conformément aux dispositions de l'Accord général sur le commerce des services;
 - j) Soutenir les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils dans leurs efforts pour développer leurs compétences, acquérir des qualifications nouvelles et adopter des systèmes qualité conformes aux normes ISO-9001;
 - k) Guider les petites sociétés de conseil nationales dans leurs démarches pour constituer des consortiums soumissionnant des projets plus importants;

l) Elaborer une stratégie nationale spéciale qui aiderait les ingénieurs-conseils nationaux à améliorer leurs capacités et à augmenter leur compétitivité afin de les mettre en mesure de fournir de manière autonome des services acceptables sur le marché international;

m) Veiller à ce que les ingénieurs-conseils nationaux soient convenablement rémunérés et, le cas échéant, dans la même monnaie que les consultants internationaux, et à ce que les honoraires qui leur sont dus soient versés sans retard indu. Les effets de l'inflation dans les pays considérés devraient être pris en compte au moment du paiement;

n) Fournir des fonds de démarrage pour créer des centres d'innovation et des pôles de consultants afin d'atteindre la petite et moyenne industrie qui peut ne pas être directement consciente de l'importance de la gestion de la qualité pour la croissance économique et ne pas disposer de ressources suffisantes;

o) Faire en sorte que tous les organismes publics et utilisateurs de services de consultants respectent les réglementations et normes, visant à assurer l'expansion et la qualité des services, qui sont établies par les associations ou organismes de tutelle nationaux.

Associations nationales de services d'ingénieurs-conseils

Les participants à la consultation se sont accordés pour estimer que les associations nationales de services d'ingénieurs-conseils devraient :

a) Encourager et développer les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils et en réglementer l'activité afin de créer un environnement qui permette une interaction accrue entre consultants, utilisateurs et pouvoirs publics;

b) Insister auprès de leurs membres pour qu'ils fournissent des services de qualité, observent les réglementations applicables et établissent des relations avec la clientèle;

c) Définir et appliquer des mesures efficaces pour favoriser l'expansion des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils et en agréer à terme certains comme centres d'excellence;

d) Exécuter des programmes visant à sensibiliser les utilisateurs des services de consultants à la nécessité et à l'utilité de ces services et organiser, à l'intention des utilisateurs, des programmes de formation portant sur les critères à employer pour sélectionner les consultants. Les utilisateurs devraient aussi prendre conscience de l'importance de la langue, de la législation, des codes, des pratiques et des conditions locaux ainsi que des impératifs politiques;

e) Solliciter l'appui d'organismes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'ONUDI et le CCI pour la promotion et la consolidation de leurs activités;

f) Etablir une base de données et un système d'information pour les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils. Cette base de données devrait faciliter la certification et l'agrément de consultants, les échanges d'information et le raccordement aux réseaux internationaux;

g) Faire en sorte que les ingénieurs-conseils nationaux soient associés à tous les projets entrepris dans les pays en développement et que cette participation soit expressément mentionnée dans la définition de l'objet de toute tâche à exécuter;

h) Servir d'organisme de tutelle pour améliorer la qualité des services de la profession grâce à un code de déontologie et oeuvrer pour le maintien de normes élevées et de l'intégrité;

i) Organiser des programmes de formation à l'intention des consultants nationaux pour combler l'écart qui existe entre les pratiques locales et internationales dans les domaines suivants : technologie,

organisation, gestion, finances, information sur les marchés et commercialisation ainsi que communication avec les clients;

- j) Aider à créer des consortiums locaux et/ou régionaux de consultants;
- k) Inciter les sociétés de conseil nationales à acquérir des compétences dans de nouveaux domaines tels que le génie des procédés, l'étude de systèmes, les technologies de l'information, la gestion de l'exploitation et de la maintenance;
- l) Aider les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils à obtenir auprès des organismes de prêt des capitaux de démarrage ou des facilités financières à court terme;
- m) Assurer la participation des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils aux projets financés par des organismes nationaux;
- n) Veiller à ce que les ingénieurs-conseils nationaux améliorent constamment leurs compétences, renforcent leurs liens avec les utilisateurs, les donateurs et les confrères et soutiennent leurs associations nationales;
- o) Favoriser la coopération Sud-Sud entre associations d'ingénieurs-conseils des pays en développement, promouvoir la constitution de coentreprises bilatérales d'ingénieurs-conseils de ces pays et encourager le transfert de technologie;
- p) S'employer en permanence, au profit des membres, à obtenir l'appui et des avantages des autorités publiques compétentes pour l'exportation de services vers d'autres pays en développement ou des pays développés;
- q) Etablir au niveau national une association d'ingénieurs-conseils appelée à jouer un rôle central à l'échelle du pays.

Organismes régionaux ou internationaux

12. La Banque mondiale, l'ONUDI, l'Organisation mondiale du commerce, le CCI et d'autres organismes internationaux de financement devraient aider les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils dans les domaines suivants : procurer des technologies modernes et, notamment des systèmes d'assurance-qualité; ouvrir l'accès à la formation aux méthodes de gestion et aux techniques les plus récentes et au savoir-faire correspondant; renforcer les capacités de recherche-développement. Il est proposé d'identifier et de créer des centres d'excellence régionaux;

13. Pour continuer de promouvoir les bureaux régionaux d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement, l'ONUDI devrait :

- a) Faire appel au maximum aux consultants nationaux pour les projets qu'elle parraine et diffuser en temps opportun des informations sur les projets, y compris sur ceux qui sont dans la filière;
- b) Faciliter la satisfaction des besoins de développement et de technologie des pays en développement en engageant avec les organismes multilatéraux de financement un dialogue au sujet de l'élimination des obstacles et restrictions qui empêchent actuellement de faire davantage appel aux ingénieurs-conseils nationaux des pays en développement;
- c) Demander aux institutions financières et aux organismes internationaux d'accorder une aide et des facilités de crédit aux programmes nationaux et régionaux visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de services d'ingénieurs-conseils;

d) Créer et intégrer, en coopération avec le CCI, des réseaux pour l'échange d'informations entre pays en développement et entre pays en développement et pays développés;

e) Servir de catalyseur, en coopération avec le CCI, pour promouvoir les services nationaux d'ingénieurs-conseils, lorsqu'il y a lieu, dans les pays développés en vertu de dispositions de l'Accord général sur le commerce des services en ce qui concerne, en particulier, le mouvement de personnel pour la fourniture de services et la création de centres d'affaires;

f) Assurer, en coopération avec le CCI, que l'Accord général sur le commerce des services s'applique non seulement au commerce transfrontières, mais aussi à tout autre moyen de faire le commerce des services;

g) Soutenir, en coopération avec le CCI, les efforts de marketing des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils en fournissant une assistance sous la forme d'ateliers ou séminaires de formation régionaux ou nationaux, de stratégies commerciales appropriées et d'autres activités promotionnelles. Dans l'immédiat, l'ONUDI devrait organiser de tels ateliers ou séminaires dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine en association avec les fédérations régionales respectives d'ingénieurs-conseils;

h) Elaborer, en coopération avec le CCI, un plan d'action et contrôler son application au moins sur une base annuelle, et continuer d'organiser des consultations périodiques aux niveaux régional et mondial, afin de développer plus avant ce sous-secteur;

i) Entreprendre, en coopération avec le CCI, des études de cas dans des pays dont le gouvernement a appuyé les services de consultants. Si les résultats de ces études sont encourageants, l'ONUDI pourrait fournir à d'autres pays en développement une assistance concernant des mesures de soutien de ce genre;

j) Constituer un groupe d'experts extérieurs qui ferait fonction d'organe consultatif pour les activités de l'ONUDI dans ce sous-secteur. Ce groupe devrait être composé de 10 à 12 experts indépendants représentant diverses disciplines et régions et choisis en fonction de leur compétence avérée;

k) Mettre à jour et développer, en coopération avec le CCI, la base de données sur les services nationaux d'ingénieurs-conseils, y compris les consultants individuels. Les informations actualisées devraient être largement diffusées pour aider les pays en développement à identifier et choisir des professionnels compétents pour leur rendre des services;

l) Collaborer avec les organismes régionaux et internationaux existants pour aider les pays en développement à introduire des systèmes-qualité conformes aux normes ISO-9001 et appuyer des mesures connexes concernant l'acquisition de nouvelles compétences, dans les domaines matériel et immatériel;

m) Encourager, appuyer et faciliter, en coopération avec le CCI, la constitution par les pays développés et les pays en développement de coentreprises bien conçues qui prévoient de transférer de la technologie aux ingénieurs-conseils nationaux. L'ONUDI devrait faire comprendre aux membres de ces coentreprises que la collaboration est intéressante pour les deux parties, car elle favorise l'expansion du marché des services de consultants et contribue à son développement durable;

n) Continuer de fournir des services consultatifs et techniques pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé et à la participation de consultants nationaux à des programmes de privatisation élargis;

14. La Banque mondiale et d'autres organismes internationaux de prêt devraient :

a) Considérer les recommandations ci-dessus lorsqu'ils élaborent des principes directeurs relatifs à l'emploi et à la sélection de consultants pour les projets qu'ils financent;

- b) Elaborer des mesures et des directives spéciales pour améliorer les compétences des consultants venant des pays les moins avancés;
- c) Donner la préférence, toutes choses égales par ailleurs, à des firmes locales et à des firmes des pays en développement;
- d) Suivre les relations entre les consultants et le client avant et après la conclusion d'un contrat et, dans la mesure du possible, assumer des fonctions de régulation.

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

A. Ouverture de la Consultation

Déclaration faite au nom du Directeur général

15. En souhaitant la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'ONUDI, le Directeur principal de la Division de la valorisation des ressources humaines et du développement des entreprises et du secteur privé a insisté sur le rôle clef des services d'ingénieurs-conseils et sur leurs contributions au progrès industriel et socio-économique des pays développés et des pays en développement.

16. Le Directeur principal a souligné que même si, dans nombre de pays en développement, les services d'ingénieurs-conseils étaient considérées comme une ressource à valoriser, les gouvernements ayant réussi à exploiter réellement cette ressource étaient très peu nombreux. Le moment était donc venu de lever les contraintes qui entravaient le développement et la croissance harmonieux du secteur. Le Directeur principal a exprimé l'espoir que la consultation aiderait à déterminer les moyens les plus rationnels de garantir l'expansion des services nationaux d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement. Il a insisté en particulier sur la nécessité d'une coopération sans réserve entre les pouvoirs publics et les associations nationales de bureaux d'ingénieurs-conseils, les organismes intergouvernementaux, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales ainsi que les usagers, si l'on voulait atteindre cet objectif.

Déclaration faite par l'administrateur chargé du service de la coopération industrielle et des consultations

17. L'administrateur a donné un bref aperçu du Service de la coopération industrielle et des consultations, indiquant que le Service était appelé à inciter les parties intéressées des pays développés et des pays en développement à engager, dans le domaine industriel, une coopération internationale orientée vers l'entreprise. Pour s'acquitter de ces fonctions, le Service faisait appel aux réunions de consultation, aux accords de partenariat industriel et à la coopération industrielle entre pays en développement aux niveaux régional, interrégional et mondial. L'administrateur a exprimé l'espoir que la Consultation fonderait ses conclusions et recommandations sur une analyse réaliste des tendances, problèmes et perspectives du secteur. On s'attendait à ce que les recommandations soient réalistes et aident l'ONUDI, les pouvoirs publics et l'industrie à prendre des mesures propres à encourager les bureaux d'ingénieurs-conseils des pays en développement.

Présentation des activités de coopération technique dans le domaine des services d'ingénieurs-conseils

18. Un représentant du Secrétariat a informé les participants des activités relatives aux services d'ingénieurs-conseils menées par l'ONUDI. Le principal objectif, a-t-il indiqué, consistait à fournir une aide dans des secteurs où les pays manquaient plus ou moins de compétences locales. L'ONUDI proposait des connaissances spécialisées, des moyens de formation et des services auxiliaires, comme une base de données, des publications et du matériel, à des fins de démonstration ou de formation.

19. Le représentant du Secrétariat a souligné que la nature des services fournis dans ce domaine par l'ONUDI dépendait du type de projet considéré. En matière de restructuration d'entreprises, ces services pouvaient par exemple aller d'études diagnostiques des entreprises à l'élaboration de plans de restructuration et à l'aide à leur mise en oeuvre, en passant par une analyse des branches d'activité concernées et le rassemblement d'informations sur les marchés. A tous les stades d'exécution des projets, il était fait appel aux services d'ingénieurs-conseils pour assurer le développement et l'expansion durables des entreprises à restructurer.

Déclaration faite par le représentant du Centre du commerce international CNUCED/GATT

20. Le représentant du CCI a donné un aperçu d'ensemble des activités de coopération technique intéressant tous les aspects du développement des échanges et de la promotion des exportations dans les pays en développement. Il a indiqué que le CCI devait trouver des débouchés pour les biens et services des pays en développement afin d'aider ces derniers à accroître leurs recettes en devises grâce à l'expansion des exportations.

21. Le représentant a décrit les problèmes et obstacles auxquels se heurtaient la plupart des pays en développement dans leurs efforts pour accéder au marché international des services de consultants techniques. Certaines de ces difficultés étaient liées à l'insuffisance générale du soutien et de la reconnaissance par les pouvoirs publics alors que d'autres procédaient d'une gestion peu efficace du marketing à l'exportation et à l'insuffisance des informations commerciales sur les affaires et les débouchés potentiels. Le représentant du CCI a donc recommandé que l'on renforce les associations commerciales nationales et que les établissements de formation et les pouvoirs publics instaurent le climat nécessaire pour l'expansion des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils.

22. S'agissant des conséquences de l'Accord général sur le commerce des services pour les pays en développement, le représentant du CCI a précisé que c'était la première fois que les négociations commerciales menées dans le cadre du GATT aient porté sur un accord relatif au commerce des services et débouché sur une définition des services acceptable sur le plan international. Il a signalé que, comme on le stipulait spécifiquement dans l'Accord, les pays en développement devraient profiter de la libéralisation accrue et de l'accès plus large aux marchés prévus dans l'Accord.

B. Election du bureau

23. La Consultation a élu un bureau composé comme suit :

Président : Moeljadi Sasrasoebrata (Indonésie), Secrétaire général de l'Association nationale des consultants indonésiens (INKINDO)

Rapporteur : Aloyse Peter Mushi (République-Unie de Tanzanie), Président de l'Association tanzanienne des consultants (TACO), Président-Directeur général de CO-ARCHITECTURE Architects/Consulting Engineers/Planners

Vice-Présidents : Ahmed El-Nozahi (Egypte), Directeur général, Egyptian-Italian Engineering and Construction Joint Stock Company (EGITALEC), représentant du Ministère de l'industrie

Joseph I. Folayan (Nigéria), Président de l'Association des ingénieurs-conseils (ACEN).

C. Adoption de l'ordre du jour

La Consultation a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Consultation.
2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Présentation des activités de coopération technique de l'ONUDI dans le domaine des services d'ingénieurs-conseils.

5. Présentation des programmes de coopération technique du CCI dans le domaine des services de consultants techniques.
6. Présentation par le Secrétariat de l'ONUDI de la question et des questions subsidiaires :
 - a) Politiques nationales et mesures promotionnelles ayant pour but le développement des services nationaux d'ingénieurs-conseils;
 - b) Renforcement des services d'ingénieurs-conseils;
 - c) Valorisation des ressources humaines - compétences techniques et administratives spécialisées, gestion et développement des marchés;
 - d) Coopération régionale et internationale en vue du développement de l'industrie du conseil technique.
7. Examen général de la question.
8. Débat sur la mise au point d'un cadre de politique institutionnelle à l'intention de la profession d'ingénieur-conseil.
9. Débat sur la sélection et la promotion de projets de coopération technique.
10. Adoption des conclusions et recommandations de la Consultation.

D. Documentation

24. La liste des documents publiés avant la Consultation figure à l'annexe II.

E. Adoption des conclusions et recommandations

25. Les conclusions et recommandations de la première Consultation sur les services d'ingénieurs-conseils ont été adoptées par consensus, le 7 juillet 1995, à la dernière séance plénière.

F. Déclarations de clôture

26. A la séance plénière finale, l'administrateur chargé du Service de la coopération industrielle et des consultations a exprimé aux participants sa sincère reconnaissance pour leur contribution extrêmement compétente aux débats. Il a apprécié à leur juste valeur les efforts faits par tous ceux qui avaient assisté à la Consultation et assuré son succès. L'ONUDI mettrait tout en oeuvre pour appliquer les recommandations approuvées et coordonner toutes les offres et demandes de coopération technique.

27. Dans ses observations finales, le Président de la Consultation s'est déclaré satisfait de l'ambiance de confiance et de franc-parler qui avait régné tout au long de la Consultation. Il s'est dit convaincu que les résultats utiles ainsi obtenus aideraient à promouvoir et à développer la profession d'ingénieur-conseil dans les pays en développement. Il a remercié l'ONUDI de la préparation compétente et de l'assistance qui avaient assuré le succès de la réunion.

II. RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN SEANCE PLENIERE

A. Présentation des questions

28. Présentant la question du développement des services d'ingénieurs-conseils, un membre du Secrétariat de l'ONUDI a déclaré que le renforcement et la reconnaissance du potentiel technologique national ainsi que la consolidation continue de l'assise scientifique et technologique étaient les principales considérations présidant au façonnage des services internationaux de conseil technique d'une manière qui permette de soutenir dans les pays en développement un processus de croissance visant à en développer la présence sur le plan mondial. D'où la nécessité de renforcer la base de ressources humaines des pays en développement afin d'assurer l'expansion rapide de leur économie et en particulier de l'industrie.

29. Le fonctionnaire a constaté que les ingénieurs-conseils des pays en développement n'avaient pas assez de possibilités de montrer leurs compétences et de les développer dans leur pays et dans d'autres pays en développement.

30. Il a appelé la réunion à cerner les options qui existaient en matière de développement intégré du secteur et les obstacles qui l'entravaient et à faire des recommandations propres à contribuer à la promotion et à l'expansion de la profession d'ingénieur-conseil dans les pays en développement.

B. Résumé des discussions

Politiques et mesures promotionnelles ayant pour but le développement des services nationaux d'ingénieurs-conseils

31. De nombreux participants ont souligné que la reconnaissance officielle par les pouvoirs publics des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils et l'adoption de politiques et de stratégies visant à les associer aux programmes de développement et aux projets d'investissement constituaient un jalon sur la voie vers le développement d'une industrie nationale du conseil technique.

32. Plusieurs participants ont exposé la situation des services d'ingénieurs-conseils dans leur pays. Il a été signalé que certains d'entre eux avaient bénéficié d'une reconnaissance officielle par le gouvernement de pays d'Asie ou d'Amérique latine. En Afrique, les sociétés de conseil nationales continuaient à chercher à s'assurer la reconnaissance officielle et, ce qui est encore plus important, à obtenir que leurs services soient utilisés dans le cadre des projets de développement national.

33. Selon plusieurs participants, toutes les parties prenantes devaient engager une action cohérente et coordonnée pour exploiter pleinement le potentiel productif des ingénieurs-conseils nationaux. Même si la stratégie opérationnelle doit être propre à chaque pays, il était possible d'identifier les éléments clefs d'une stratégie d'ensemble qui constituerait un cadre global pour l'élaboration d'une stratégie nationale. Cette stratégie devrait être fondée sur la définition d'une politique propre à instaurer un climat satisfaisant à deux conditions essentielles : a) les clients, et notamment les pouvoirs publics, demanderaient, apprécieraient et encourageraient la qualité et b) les pouvoirs publics apporteraient aux bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils l'appui nécessaire pour fournir du travail de qualité.

34. Eu égard à la nature multidisciplinaire des services fournis par les firmes d'ingénierie, plusieurs participants ont estimé que les entreprises spécialisées auraient intérêt à lancer des programmes de promotion pour inspirer confiance aux entrepreneurs et aux clients qu'intéresse l'exécution de projets d'investissement. Ces programmes contribueraient à une acceptation plus générale des services nationaux d'ingénieurs-conseils et aideraient à infléchir l'attitude de gouvernements donnant la préférence à des firmes étrangères.

35. La question des procédures de sélection et de passation des marchés a été soulevée. De l'avis de certains participants, la concurrence par les prix, venant de l'extérieur, portait préjudice au secteur des ingénieurs-conseils. Afin de promouvoir une politique efficace et adaptée en matière de passation des

marchés, le choix des consultants devrait donc être fondé sur la qualification technique. D'autres participants ont estimé que le prix et non la qualité devrait être le principal critère de sélection. D'autres ont fait observer que, même si le prix était un élément important pour la passation des marchés, il ne devrait pas avoir d'effet sur la qualité et le fonctionnement des installations industrielles.

36. Plusieurs participants ont constaté que les organismes de prêt avaient un très fort préjugé favorable aux consultants des pays donateurs. Dans certains cas, les pays emprunteurs n'exerçaient quasiment aucune influence sur le choix des consultants, situation qui décourageait le développement de bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils.

37. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué qu'un tiers des fonds fournis était destiné aux services de consultants locaux. Il a ajouté que la Banque avait pour principe de favoriser la constitution obligatoire de coentreprises et d'inclure des sociétés nationales dans la liste des entreprises présélectionnées. Le prix était le principal critère de sélection.

38. Un participant a suggéré que l'ONUDI et la Banque mondiale s'associent pour mettre à la disposition des pays en développement une banque de données sur les experts-conseils.

39. Un autre participant a estimé que les pouvoirs publics, d'entente avec les associations nationales, devraient mettre en place un système de certification et d'agrément des experts-conseils locaux.

40. On s'est préoccupé de la concurrence exercée par les entreprises étrangères. Il a été noté qu'en ce qui concerne la concurrence internationale, l'expérience et les références étaient les principaux critères de sélection d'experts-conseils nationaux. La plupart des participants ont cependant estimé que des éléments comme la connaissance de la situation locale étaient un atout à prendre en considération lors de la passation des marchés.

41. Un participant a préconisé un dialogue systématique et continu entre les pouvoirs publics, les utilisateurs et les associations professionnelles dirigeant l'industrie du conseil technique. Il serait aussi utile de définir des critères montrant aux clients des services d'ingénieurs-conseils la crédibilité des consultants. Il a été proposé que l'ONUDI élabore des principes directeurs concernant les éléments à prendre en considération lors du choix d'experts-conseils ou des bureaux de consultants.

42. Un certain nombre de participants se sont inquiétés de la nature fluctuante de la charge de travail de la profession. Il a été estimé que la situation pourrait être redressée au cours des périodes de faible activité grâce à des projets lancés par les pouvoirs publics.

43. Les coentreprises ne devraient pas être négligées en tant que donneurs d'ordres éventuels. Un certain nombre de participants ont noté que l'intervention des pouvoirs publics ainsi que l'encouragement et l'appui par les organismes de prêt pouvaient être un bon moyen de faciliter cette coopération, de favoriser le transfert de technologie, de renforcer les moyens nationaux et d'accroître le pouvoir de négociation des bureaux d'ingénieurs-conseils détenu par les nationaux du pays. En même temps, il a été estimé que l'appui fourni par les pouvoirs publics était dans les pays en développement indispensable pour instaurer un environnement propice au développement et à la croissance d'une industrie nationale du conseil technique. Un nombre de participants ont rendu compte des résultats positifs obtenus grâce à la coopération Sud-Sud.

44. Dans la majorité des pays en développement, et spécialement dans les pays les moins avancés, le manque d'exposition aux risques, la pénurie de personnel technique expérimenté, l'insuffisance des systèmes d'information sur les débouchés s'offrant aux ingénieurs-conseils et l'attitude peu favorable des pouvoirs publics faisaient obstacle à la promotion, au développement et à la croissance d'une industrie nationale du conseil technique. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait élaborer une stratégie et des programmes d'ensemble pour restructurer la profession d'ingénieur-conseil, ce à quoi devait faire pendant un engagement authentique des pouvoirs publics à intégrer le métier de conseil dans les mutations générales de structure en cours dans leur pays. On a également mis l'accent sur les efforts tendant à réformer et à consolider les établissements logistiques, à encourager la mise en place de puissantes associations nationales

d'ingénieurs-conseils capables de défendre, face aux pouvoirs publics, les intérêts communs de leurs membres, à promouvoir un code de déontologie et à apprendre aux nouveaux arrivants la manière d'adopter une démarche professionnelle dans un environnement économique en évolution.

45. Un certain nombre de participants se sont accordés pour estimer que les questions, problèmes, occasions et perspectives de développement et d'expansion des services nationaux d'ingénieurs-conseils mis en évidence au cours des débats témoignaient de l'importance de la Consultation. D'aucuns ont toutefois fait valoir que l'absence de volonté et de pouvoir politiques ainsi que le défaut d'action ou une action mal orientée dans le secteur industriel constituaient un risque à ne pas sous-estimer. Par ailleurs, il importait aussi de ne pas sous-estimer les possibilités d'évolution positive.

Renforcer les services nationaux d'ingénieurs-conseils

46. Les participants ont approuvé une définition selon laquelle l'expression "bureau national d'ingénieurs-conseils" s'entend d'une entreprise indépendante dans laquelle les nationaux du pays d'implantation constituaient la majorité des actionnaires et propriétaires, des cadres et spécialistes employés.

47. Le rôle de premier plan des ingénieurs-conseils dans la croissance industrielle et le développement socio-économique a été souligné tout comme la nécessité de renforcer la capacité des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils.

48. Il a été signalé la nécessité d'améliorer d'urgence la qualité du travail et l'efficacité de la profession d'ingénieur-conseil. Il faudrait, a-t-on estimé, mener en permanence des consultations aux niveaux national, local et à celui des entreprises pour créer des conditions qui permettent à l'industrie du conseil technique d'améliorer son accès aux ressources matérielles, aux techniques et technologies nouvelles et de financer l'exécution des projets. Ces initiatives devraient tenir compte des besoins et des responsabilités de tous les agents intéressés du secteur industriel, et notamment des suivants : entreprises de construction petites, moyennes et grandes, et sous-traitants spécialisés; associations nationales d'ingénieurs-conseils; organismes financiers; entreprises publiques et privées; dirigeants.

49. La plupart des participants ont souligné que la profession d'ingénieur-conseil devait s'organiser. Ils étaient conscients que le succès de la restructuration dépendait à la fois de l'attitude des pouvoirs publics et de l'appui d'organisations internationales comme la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC). L'ouverture du marché national et l'appui financier des organismes de prêt étaient deux éléments essentiels de toute aide. Il a toutefois été souligné que les associations nationales étaient en premier lieu appelées à mener à bien, avec le soutien actif des pouvoirs publics, la tâche qui consiste à restructurer la profession.

50. Renforcées, les associations nationales et régionales de consultants deviendraient des interlocuteurs valables des pouvoirs publics, protégeraient ainsi les intérêts des firmes de conseil nationales et infléchiraient l'attitude des pouvoirs publics pour qu'ils appuient le développement de cette filière. Ces associations pourraient aussi susciter une prise de conscience et élaborer des programmes de formation - voyages d'étude, ateliers et séminaires - en vue d'améliorer les compétences de leurs membres en matière d'organisation et de gestion.

51. La nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels efficaces - par exemple, centres nationaux pour le développement du métier de conseil - ayant pour mission d'assurer un éventail complet de services auxiliaires susceptibles de stimuler la croissance des bureaux d'ingénieurs-conseils, a également été soulignée. La dotation des centres en personnel, matériel de bureau et d'informatique et services d'appui nécessaires devrait être suffisante. Les centres devraient établir des banques de données et des systèmes d'information et définir les moyens de diffuser l'information auprès des entreprises. Dans cet ordre d'idées, le représentant de la FIDIC a souligné que les bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils devraient diversifier leurs activités, renforcer leur potentiel et améliorer leur infrastructure afin d'accumuler de l'expérience et des compétences supplémentaires et de se faire attribuer un plus grand nombre de marchés dans la mesure du possible.

52. Un certain nombre de participants ont précisé que les associations nationales et leurs membres devraient rechercher le meilleur moyen d'améliorer la qualité de leurs services. Ils ont estimé que le fonctionnement des bureaux devrait faire l'objet, chaque année, d'une étude thématique ou d'une auto-évaluation. Ces études serviraient à mettre en évidence succès et échecs afin que d'autres pays en développement puissent en tirer des leçons lorsqu'ils organisent des séminaires et ateliers sur les règles de l'art.

53. Là où il en existait, il fallait renforcer les différentes institutions et organisations nationales de consultants (y compris celles du secteur privé) qui fournissaient une gamme complète de services auxiliaires à la petite et moyenne industrie, mettant à sa disposition des conseils concernant la gestion, la technologie et, notamment, la formation, la commercialisation et les sources de financement. La nécessité, dans ce domaine, d'une assistance bilatérale et multilatérale qui tienne compte des conditions économiques locales et autres a également été soulignée.

Valorisation des ressources humaines en ce qui concerne les compétences techniques et administratives et les connaissances en matière de gestion et de commercialisation

54. Tout en s'accordant pour estimer que le développement des bureaux d'ingénieurs-conseils dépendait grandement de l'existence de capital humain, un certain nombre de participants ont fait observer que les moyens de formation technique existant dans la plupart des pays en développement étaient limités. Un effort concerté axé sur les programmes de formation à court et à long terme s'imposait, eu égard spécialement aux domaines suivants : préparation, conception et examen préalable des projets; montages financiers et stratégie en matière d'appels d'offres; exécution efficiente et dans les délais des projets d'investissement.

55. Le représentant de la FIDIC a insisté pour que chaque marché de construction d'une installation industrielle comprenne un élément formation important et, en droit, obligatoire. Il a également estimé qu'il fallait reconsidérer le système éducatif des pays en développement et modifier le programme de formation des ingénieurs en ce qui concerne notamment les études d'ingénierie.

56. Plusieurs participants ont admis que le savoir-faire technique et les compétences en matière de commercialisation et de communication avec la clientèle étaient des éléments précieux pour le développement et l'expansion des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils. La nécessité de valoriser la ressource humaine grâce à la formation dans différentes disciplines et à tous les niveaux de l'encadrement a été soulignée. Un participant a décrit les moyens de formation existant dans son pays, proposant de les mettre à la disposition des représentants d'autres pays en développement.

57. Certains participants ont déclaré que l'ONUDI devrait mettre au point des programmes de formation destinés aux fonctionnaires pour inciter ceux-ci à appuyer le développement des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils en leur montrant les avantages que l'octroi de marchés aux experts-conseils nationaux procurait au pays.

58. Plusieurs participants ont déclaré que l'ONUDI devrait continuer à fournir des services de coopération technique visant à perfectionner les compétences techniques du personnel des bureaux d'ingénieurs-conseils des pays en développement en utilisant les fonds multilatéraux ou bilatéraux disponibles.

Coopération internationale et régionale

59. Il a été considéré que l'ONUDI avait un rôle catalyseur crucial à jouer dans le développement des bureaux d'ingénieurs-conseils en sa qualité de source d'informations et de concours techniques. Certains participants ont suggéré que l'ONUDI et la Banque mondiale s'emploient ensemble à mettre un répertoire des experts-conseils à la disposition des pays en développement.

60. Un certain nombre de participants ont estimé que l'association, dans l'intérêt réciproque, de bureaux d'ingénieurs-conseils de différents pays et de différentes régions, était l'un des meilleurs moyens d'aider la branche à se développer, eu égard en particulier aux résultats du cycle d'Uruguay des négociations commerciales du GATT, qui avait débouché sur une libéralisation du commerce des services.

61. Le représentant du CCI a insisté sur l'importance de l'Accord général sur le commerce des services, y compris les services de consultants techniques. Ces services étaient d'une importance stratégique pour les échanges et les perspectives de développement de tous les pays, et en particulier des pays en développement. Il a estimé que les pays en développement devraient développer et consolider leurs compétences en matière d'organisation et de gestion, ainsi que leurs activités relatives aux technologies de l'information, à l'enseignement technique et à la promotion commerciale. Dans cet ordre d'idées, il a indiqué qu'au lieu de développer cette branche, on pourrait, comme solution de rechange, harmoniser les orientations fondamentales en échangeant, entre pays en développement, des informations sur le potentiel technologique et les programmes et projets d'investissement respectifs, et en convenant d'arrangements communs concernant le financement des projets. Il a également estimé que les pays importateurs et exportateurs pourraient mettre à profit les énormes possibilités qu'offrait la coopération Sud-Sud afin de tirer parti de leur complémentarité.

62. En ce qui concerne la promotion, le développement et l'expansion des bureaux nationaux d'ingénieurs-conseils, les participants se sont accordés pour estimer que des initiatives conjointes s'imposaient dans des domaines aussi importants que le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la qualité totale, les études techniques, la conception de logiciels et les accords de maillage pour l'échange de renseignements. L'ONUDI et le CCI ont été priés de continuer à proposer des services de coopération technique à cet égard.

63. Le représentant de la FIDIC a déclaré qu'en ce qui concerne les procédures de passation des marchés, les organismes internationaux de prêt devraient aligner leur politique sur leurs pratiques.

64. Il a été proposé qu'un groupe d'experts soit établi sous l'égide de l'ONUDI agissant en coopération avec l'OMC et le CCI, lequel donnerait en permanence des conseils sur les questions relatives au développement et au renforcement des bureaux d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement.

65. La profession d'ingénieur-conseil en étant encore à ses balbutiements dans certains pays en développement, et en particulier dans les pays les moins avancés, des possibilités énormes s'offraient à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Le développement et le renforcement des capacités nationales stimuleraient ce processus et favoriseraient la mise au point et le transfert de techniques convenant aux conditions et besoins des différents pays en développement. Ils aideraient aussi à instaurer un environnement favorable susceptible d'attirer des investissements étrangers et d'autres formes de coopération internationale, comme les coentreprises, la sous-traitance, etc.

66. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a donné un bref aperçu des activités dans le domaine du conseil technique menées par l'ONUDI et en particulier des services proposés pour appuyer la privatisation des installations industrielles dans les pays en développement et des complexes industriels dans les pays d'Europe orientale.

LISTE DES PARTICIPANTS

Allemagne

Wolfgang Buch, conseiller, représentant permanent suppléant, mission permanente de l'Allemagne auprès de l'ONUDI. Wagramer Strasse 14, A-1220 Vienne (Autriche)

Hartmut Krebs, Adviser, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, P.O. Box 5180, D-65726 Eschborn (téléphone : 496196-791735; fax : 496196-797113)

Klaus Rollenhagen, General Director, Verband Beratender Ingenieure e.V., Am Fronhof 10, D-53177 Bonn

Arabie saoudite

Ali H. K. Ahmad, Director, International Division, Saudi Consulting Services (SAUDCONSULT), P.O. Box 2341, Riyadh 11451 (téléphone : 9661-4659975; télex : 401231 shawaf sj; fax : 9661-4647540)

Ahmed Al-Abdulkarim, General Manager, East Consulting Engineering Centre (ECEC), P.O. Box 1973, Riyadh 11441 (téléphone : 9661-4772215 ou 9661-4761442; fax : 9661-4777145)

Abdul Hamid Mohammed Alawadi, General Manager of Engineering, Ministry of Industry and Electricity, Saudi Consulting House, P.O. Box 1267, Riyadh 11431 (téléphone : 9661-4489157; fax : 9661-4481234)

Autriche

Hannes Posch, Member of the Board, Verband Beratender Ingenieure Österreichs (VBIÖ), Karlsgasse 9, A-1040 Vienne (téléphone : 431-5055807; fax : 431-5053211)

Heimo Zimmermann, Umweltmanagement Verfahrenstechnik, Praterstrasse 40/20, A-1020 Vienne (téléphone : 431-2149520; fax : 431-214952020)

Bangladesh

Mujibur Rahman Khan, General Secretary, Bangladesh Association of Consulting Engineers (BACE), 137, Jahanara Garden, Green Road, Dacca 1205 (téléphone : 8802-317452; fax : 8802-813110)

Bosnie-Herzégovine

Tatjana Ljubic-Mijatovic, ambassadrice, représentante permanente, mission permanente de la République de Bosnie-Herzégovine auprès de l'ONUDI, Nussdorfer Strasse 20/1/16, A-1090 Vienne (Autriche)

Malik Skaljic, conseiller, représentant permanent suppléant, mission permanente de la République de Bosnie-Herzégovine auprès de l'ONUDI, Nussdorfer Strasse 20/1/16, A-1090 Vienne (Autriche)

Danemark

Erik Kristensen, Managing Director, Danish Council of Consulting Architects and Engineers, Esplanaden 34, DK-1263 Copenhague (téléphone : 45-33143620; télex : 16421 cefri dk; fax : 45-33911137)

Egypte

Nagib Abd El Hadi, Special Consultant, Arab-Swiss Engineering Company (ASEC), P.O. Box 26, New Maadi 11742, Le Caire (téléphone : 202-3520716; fax : 202-3521101)

Cesare d'Ippolito, Managing Director, Egyptian-Italian Engineering and Construction Joint Stock Company (EGITALEC), 143, Omar Ibn El-Khattab St., Almaza-Heliopolis, 11341 Le Caire (téléphone : 202-2900189 ou 202-2901285; télex : 92927 egit un; fax : 202-2903553 ou 202-4173186)

Ahmed El-Nozahi, General Director, Egyptian-Italian Engineering and Construction Joint Stock Company (EGITALEC), Representative, Ministry of Industry, 143, Omar Ibn El-Khattab St., Almaza-Heliopolis, 11341 Le Caire (téléphone : 202-2900189 ou 202-2901285; télex : 92927 egit un; fax : 202-2903553 ou 202-4173186)

Hassan El-Shafie, Chairman, Misr Consulting Engineers, 71 B Saquara Road, Gizeh (téléphone : 202-3850882 ou 202-3851462; fax : 202-3852197)

Suzanne B. Metwalli, General Manager, Business Development Unit, Arab Contractors Osman A. Osman and Company, 120 Mohi El Din Abu Elezz Street, Doki, Le Caire (téléphone : 202-3370173; fax : 202-3603557)

Espagne

Santiago E. Pérez Rodríguez, Jefe, Servicio de Información y Transferencia Tecnológica, Ministerio de Industria y Energía, Paseo de la Castellana 160, 28071 Madrid (téléphone : 341-3494044; fax : 341-4578066 ou 341-4582019)

Etats-Unis d'Amérique

Richard G. Weingardt, President, American Consulting Engineers Council (ACEC), 1015 Fifteenth Street N.W., Washington D.C. 20005 (téléphone : 1202-3477474; fax : 1202-8980368)

France

Alain Brigodiot, président, SYNTEC-Conseil, 3, rue Léon-Bonnat, F-75016 Paris (téléphone : 33-144304920; télécopieur: 33-142882684)

Alain Brun, chargé de la Division ingénierie, Ministère de l'industrie, 3-5, rue Barbet-de-Jouy, F-75007 Paris (téléphone : 33-143194254; télécopieur: 33-143194369)

Hongrie

József Ehn, President, Association of Hungarian Consulting Engineers and Architects, Managing Director, VIZ-INTER Ltd. Consulting Engineers, Eszék u. 9-11, 1114 Budapest (téléphone et fax : 361-3710245 ou 361-3710246)

Inde

Surya Prakash Agarwal, Director, Department of Scientific and Industrial Research, Ministry of Science and Technology, Technology Bhavan, New Mehrauli Road, New Delhi 110016 (téléphone : 9111-662260 ou 9111-667373; télex : 66096 ou 61805 dst in; fax : 9111-6960629)

Indonésie

Soekrisno Sabar, Senior Official, Ministry of Public Works, Jalan Pattimura No. 20, Kebayoran Baru, Jakarta Selatan 12110 (téléphone : 6221-7394912; télex : 47254 ou 47257; fax : 6221-7396771)

Sutojo Martohardjono, Vice-Chairman, National Association of Indonesian Consultants (INKINDO), Jalan Bendungan Hilir Raya 29, Jakarta 10210 (téléphone : 6221-5738577 ou 6221-5738578; fax : 6221-5733474)

Moeljadi Sasrasoebrata, Secretary-General, National Association of Indonesian Consultants (INKINDO), Jalan Bendungan Hilir Raya 29, Jakarta 10210 (téléphone : 6221-5738577 ou 6221-5738578; fax : 6221-5733474)

Hinu Endro Sayono, Chief, Business Development Division, Ministry of Public Works, Jalan Pattimura No. 20, Kebayoran Baru, Jakarta Selatan 12110 (téléphone : 6221-7394912; télex : 47254 ou 47257; fax : 6221-7396771)

Coddy Soerono, Manager, Corporate Planning and Control Division, PT Rekayasa Industri (Department of Industry), Jalan Kalibata Timur I/36, Jakarta 12740 (téléphone : 6221-7988700 ou 7988707; télex : 66171 rekind ia; fax : 6221-7988701)

Tony Sulistyono, Division Manager, PT Rekayasa Industri (Department of Industry), Jalan Kalibata Timur I/36, Jakarta 12740 (téléphone : 6221-7988700 ou 7988707; télex : 66171 rekind ia; fax : 6221-7988701)

Hidayat Suwandi, attaché industriel, représentant permanent suppléant, mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'ONUDI, Gustav Tschermak-Gasse 5-7, A-1180 Vienne (Autriche)

Iran (République islamique d')

Behnam Nazmi-Ansari, Vice-President, Engineering Department, Ghods Niroo Consulting Engineering Company, 98 Motahari Ave., Téhéran 15664 (téléphone : 9821-843515 ou 9821-843447 ou 9821-846267; télex : 215259 ou 22407 ou 334507 gncc ir; adresse télégraphique : Sherghodsniroo iran; telefax: 9821-851704)

Amir Samadijavan, Manager, Public Relations, Iran Cement Engineering Centre (ICEC), No. 78, Ziba Street, Ghoba Street, Dr. Shariati Avenue, Téhéran (téléphone : 9821-2551657 ou 9821-2551158; télex : 9821-2552700)

Iraq

Malik Nahi Hausin, Director-General, Specialized Institute for Engineering Industries (SIEI), Ministry of Industry, P.O. Box 5798, Bagdad (téléphone : 9641-5543244 ou 9641-5548564; télex : 213580 mahad ik)

Maroc

Jamal Eddine El Jamali, directeur des études et de la planification, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, Rabat

Nigéria

Michael Olusegun Adesina, Nigerian Association of Chambers of Commerce and Industry/Association of Consulting Engineers (ACEN), P.O. Box 6450, Lagos (téléphone : 2341-963641 ou 2341-963681)

Olusegun Doherty, Chairman, Consultancy Committee, Nigerian Society of Chemical Engineers (téléphone 2341-967098; fax : 2341-4970301), Member, Association of Consulting Engineers (ACEN), 100 Oregun Road, Ikeja, Lagos (téléphone : 2341-963641 ou 2341-963681)

Joseph I. Folayan, President, Association of Consulting Engineers (ACEN), P.O. Box 6450, Lagos (téléphone : 2341-963641 ou 2341-963681)

J. Olukayode Sonuga, Association of Consulting Engineers (ACEN), P.O. Box 6450, Lagos (téléphone : 2341-963641 ou 2341-963681)

Babajide Akinremi Soyode, President, B.A. Soyode Company Ltd., 1, Oju Olobun Close, Victoria Island, P.O. Box 3993, Shomolu, Lagos (téléphone : 2341-2623151; fax : 2341-2614229)

Ouganda

Herbert W. Iga, Chief Consulting Engineer, Industrial Management Business Consultants Ltd., P.O. Box 11496, Kampala (téléphone et fax : 25641-250425)

Abdu Kagga, Executive Chairman, Kagga and Partners Ltd., P.O. Box 6583, Kampala (téléphone : 25641-233537; fax : 25641-233538)

Pakistan

Zaheer Mirza, Chairman/CEO, Engineering Consultants International (Pvt.) Ltd. (téléphone : 9221-430225-7 ou 9221-435567; télex : 25228 zaher pk; fax : 9221-4545255), President, Association of Consulting Engineers Pakistan (ACEP), 29, Block 7/8, DCHS, Sharae Faisal, Karachi 75350

Pérou

Octavio Chirinos, Presidente, Consejo Nacional Superior de Consultoría (CONASUCO), Avenida Central 671, Piso 10, San Isidro, Lima (téléphone : 5114-422550; télex : 21515 pe; fax : 5114-422805)

Carlos Guillermo Elias Strohmeier, Director, Consejo Nacional Superior de Consultoría (CONASUCO), Avenida Central 671, Piso 10, San Isidro, Lima (téléphone : 5114-422550; télex : 21515 pe; fax : 5114-422805)

Pologne

Adam Gasiorowski, Managing Director, Mechanical Works "LENA" Ltd., 59-500 Zlotorvja

Bogdan Goniakowski, Senior Specialist, BIPROSTAL S.A. Consulting Engineering Company, ul. Królewska 57, 30-081 Cracovie (téléphone : 4812-371866 ou 4812-371332; télex : 0322416 pl; fax : 4812-376301 ou 4812-371330)

Pawel Jarczewski, Senior Assistant to the Export Project Manager, PROZAP Engineering Ltd., Aleja Tysiaclecia 13, 24-110 Pulawy (téléphone et fax : 4881-863825; télex : 642721 pl)

Jacek Libicki, President and Managing Director, Poltegor Engineering Ltd., ul. Powstancow Slaskich 95, 53-332 Wroclaw (téléphone : 4871-605131; télex : 0712491 opg pl; fax : 4871-616611 ou 4871-616711)

Andrzej Majkowski, Head, Export and Marketing Division, Poltegor Engineering Ltd., ul. Powstancow Slaskich 95, 53-332 Wroclaw (téléphone : 4871-605131; télex : 0712491 opg pl; fax : 4871-616611 ou 4871-616711)

République-Unie de Tanzanie

Aloyse Peter Mushi, Chairman, Tanzania Association of Consultants (TACO), Managing Director, CO-ARCHITECTURE Architects/Consulting Engineers/Planners, P.O. Box 4668, Dar es-Salaam (téléphone : 25551-38694 ou 25551-35152; télex : 41843; fax : 25551-44615)

Roumanie

Gabriela Cosug, Project Manager, Institute for Non-ferrous and Rare Metals (IMNR), 6, Pitar Mos Street, Bucarest 1 (téléphone : 401-2119490; télex : 11614; fax : 401-2110147)

Cecilia-Magda Dan, Technical Consultant, SINPREST S.A., Splaiul Independentei Nr. 202 A, Sector 6, Bucarest (téléphone : 401-3123591 ou 401-6372160 ou 401-6375107; fax : 401-3123591)

Andreea Milea, Process Engineer, Institute for Non-ferrous and Rare Metals (IMNR), 6, Pitar Mos Street, Bucarest 1 (téléphone : 401-2119490; télex : 11614; fax : 401-2110147)

Marius Scrab, Economic Manager, Institute for Non-ferrous and Rare Metals (IMNR), 6, Pitar Mos Street, Bucarest 1 (téléphone : 401-2119490; télex : 11614; fax : 401-2110147)

Elisabeta Vraciu, Technical Consultant, SINPREST S.A., Splaiul Independentei Nr. 202 A, Sector 6, Bucarest (téléphone : 401-3123591 ou 401-6372160 ou 401-6375107; fax : 401-3123591)

Rwanda

Louise Mujijima, directeur de la réhabilitation et de la construction, Ministère de la réhabilitation et de l'intégration sociale, B.P. 2034, Kigali (téléphone : 250-73549 ou 250-76189; télécopieur : 250-72338)

Soudan

Ahmed Hamid Ahmed, Deputy Director, Industrial Research and Consultancy Centre, P.O. Box 268, Khartoum (téléphone : 24911-613753; télex : 26008 irci sd)

Thaïlande

Sakul Hovanotayan, Associate Dean, Faculty of Engineering, King Mongkut's Institute of Technology Ladkrabang (KMUTL), Bangkok 10520 (téléphone : 662-3266052, poste 442 ou 508; fax : 662-3269965)

Pasu Loharjun, Head, Research Section, Ministry of Industry, Soi Trimitr, Rama 4 Road, Bangkok 10110 (téléphone : 662-3811051; fax : 662-3811812)

Togo

Itchi Gnon Ayindo, directeur, B.F. Conseil, B.P. 20121, Lomé (téléphone et télécopieur : 228-259531)

Kpakpassi Don'Djah Worou, chef, Division des opérations de privatisation, Ministère de l'industrie et des sociétés d'Etat, B.P. 2748, Lomé (téléphone : 228-210744 ou 228-212004 ou 228-223572; télécopieur : 228-214305)

Tunisie

Walid Bel Hadj Amor, vice-président, Association nationale des bureaux d'études et des ingénieurs-conseils (ANBEIC), 28, avenue Habib Bourguiba, 1001 Tunis

Mohamed Gharbi, directeur général, Centre national d'études agricoles (CNEA), 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis Belvédère (téléphone : 2161-285561; télécopieur : 2161-793237)

Mohamed Fadhel Handous, sous-directeur, Centre technique des matériaux de construction, céramique et verre (CTMCCV), Route de Lacagna, El Ouardia, 1009 Tunis (téléphone : 2161-392300; télécopieur : 2161-392460)

Turquie

Müfit Akyos, Manager, Small and Medium Industry Development Organization (KOSGEB-MKEK), Binasi, 9. Kat Tandogan, Ankara (téléphone : 90312-2128190; fax : 90312-2122508)

Fatma Cölasan, Vice-President, Association of Turkish Consulting Engineers and Architects (ATCEA), Partner, ODTM Middle East Technical Consult. Inc., Cemal Nadir Sok. 4/1, Cankaya, 06680 Ankara (téléphone : 90312-4461588 ou 90312-4408970; fax : 90312-4374971 ou 90312-4408972)

Yücel Erdem, Member of the Board, Erer-Consulting, Engineering and Contracting Company, Cemil Topuzlu Cad, Is Bankasi Bloklari D Blok No. 4, 81030 Fenerbahçe-Istanbul (téléphone : 90216-3690220 ou 90216-3690221 ou 90216-3593914; fax : 90216-3857361)

Yalçın Tezcan, Chairman of the Board, Seyas Sey Consulting Engineers, Architects and Planners Inc., Ergenekon Cad 100/111, Feriköy 80260, Istanbul (téléphone : 90216-2330920; télex : 26866 smm tr; fax : 90216-2330936)

Zambie

Jowitt L. Kaluwa, Senior Partner, Brian Colquhoun, Hugh O'Donnell and Partners, P.O. Box 31943, Lusaka (téléphone : 2601-228458/61; télex : 42630 za; fax : 2601-220829)

Secrétariat de l'ONU

Commission économique pour l'Afrique

Mamadi Kourouma, spécialiste du développement industriel, Division de l'industrie et des établissements humains, B.P. 3001, Addis-Abeba (Ethiopie) (téléphone : 2511-517200; fax : 2511-514416)

Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Massoud Abtahi, attaché de liaison, bureau de liaison de l'UNESCO à Vienne, B.P. 1100, A-1400 Vienne (Autriche)

Banque mondiale

Jean-Louis Ginnsz, Consulting Services Adviser, Procurement Policy and Coordination Unit, 1818 H Street N.W., Washington D.C. 20433 (Etats-Unis d'Amérique) (téléphone : 1202-4584103 ou 1202-4771234; télex : rca 248423; fax : 1202-3340003 ou 1202-4776391)

Union internationale des télécommunications

Nurgün Akyüzalp, Head, Telecommunications Strategies and Programming Division, Telecommunications Development Bureau (BDT), Place des Nations, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
(téléphone : 4122-7305902; télex : 421000 uit ch; fax : 4122-7305484)

Centre du commerce international CNUCED/GATT

Peter J. H. Slessor, coordonnateur de projet, Services de consultation technique, Division du développement des produits et des marchés, 54-56, rue de Montbrillant, CH-1211 Genève (Suisse)
(téléphone : 4122-7300517; ou 4122-7300111; télex : 414119 itc ch; fax : 4122-7334439)

Autres organisations intergouvernementales

Conseil de l'Accord de Carthagène

Jaime Córdoba Zuloaga, Miembro, Casilla Postal 18-1177, Lima 18 (Pérou) (téléphone : 5114-2212222; télex : 20104 ou 21107 junacpc; fax : 5114-420911)

Conseil de coopération du Golfe

Ali Mohammed Al-Rasheed, Director, Department for Industry, Electricity and Technology, P.O. Box 7153, Riyad 11462 (Arabie saoudite) (téléphone : 9661-4827777, poste. 1539; télex : 405050 fax : 9661-4827716)

Organisations non gouvernementales

Assemblée mondiale pour les petites et moyennes entreprises

Christian Zimmermann, Hyrtlstrasse 6, A-2340 Mödling (Autriche)

Confédération internationale des syndicats libres

Kurt Prokop, Consultant, Rugierstrasse 12/30, A-1220 Vienne (Autriche)

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales

Bärbel Chambalu, représentante permanente, Enzersdorferstrasse 50, A-2340 Mödling (Autriche)

Autres organisations

European Federation of Engineering Consultancy Associations

Soren Knudsen, Secretary-General, Avenue de Cortenbergh 79, Box 7, B-1040 Bruxelles (Belgique)
(téléphone : 322-7324990; fax : 322-7325126)

Fédération des consultants africains

Abdoul-Gadiry Balde, secrétaire général, B.P. V 260, Abidjan (Côte d'Ivoire) (téléphone : 225-20409 ou 225-204444; fax : 225-205396)

Fédération internationale des ingénieurs-conseils

**Gamal Nassar, Member of the Executive Committee, 7, Lebanon Street, Mohandesseen, Gizeh,
Le Caire (Egypte) (téléphone et fax : 202-3461062)**

LISTE DES DOCUMENTS

Document de travail

Stratégies et politiques pour le développement de services
d'ingénieurs-conseils dans les pays en développement ID/WG.539/1

Documentation générale

Global study on consulting engineering services ID/WG.593/2

Rapport de la Réunion préparatoire mondiale pour la première Consultation
sur les services d'ingénieurs-conseils ITPD.9(SPEC.

Documents d'information

- The GATT Uruguay Round negotiations: Implications
for consulting engineering services N° 1
- Use of local contractors and consultants N° 2
- Internationalization of consulting and engineering
design services: Implications for developing countries N° 3
- Development of consulting engineering services in Sub-Saharan Africa N° 4
- Position papers by the International Federation of Consulting Engineers (FIDIC) N° 5
- Consulting engineering services in Bangladesh N° 6
- Consulting engineering services in India: Development, issues and problems N° 7
- Development of local consulting engineers in Indonesia N° 8
- Consulting engineering services in Malaysia N° 9
- Strategies and policies for the development of consulting
engineering services in developing countries: Egyptian view N° 10
- The consulting engineering industry: The Nigerian experience N° 11
- Consulting engineering services in the developing countries: The African region N° 12
- How to overcome the imbalance of opportunities between consultants in developing
countries and consultants in developed countries: The role of the International
Trade Centre UNCTAD/GATT (ITC) N° 13

